



sont pas toujours disposées à comprendre les contraintes des autorités sanitaires.

Progressivement, des réponses scientifiques et objectives sont apportées aux questions posées sur les risques pour la santé. Mais il ne sera pas possible de répondre à toutes les interrogations locales sur ce sujet, et il persistera un décalage entre l'inquiétude de la population et les réponses que les études sanitaires peuvent apporter. Il faudra bien l'expliquer. Les études multicentriques nationales apporteront sans doute un éclairage supplémentaire sur ce sujet difficile, et il sera peut-être possible de positionner le curseur entre la crainte collective non fondée et le réel danger pour la santé publique.

Aujourd'hui, il ne viendrait à personne l'idée de nier la pollution de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Simigeda à Gilly-sur-Isère, et son impact catastrophique pour la Savoie. Ses graves conséquences environnementales, agricoles et économiques sont avérées et ne sont pas contestées. Nous devons espérer que ses conséquences sanitaires seront limitées pour la population de la région d'Albertville. Afin de ne pas reproduire un tel désastre, nous devons aussi nous interroger collectivement sur la manière dont sont produits et traités nos déchets ménagers, des citoyens « producteurs » aux responsables du traitement des ordures ménagères, élus, autorités administratives et industriels. ■

### Remerciements

Docteur Joëlle Le Moal, direction générale de la Santé, Sous-direction de la gestion des risques des milieux, adjointe au chef de bureau « Air, sol, déchets ».

## Santé publique

Le site du Sénat a mis en ligne la loi relative à la politique de santé publique. Un dossier d'information permet de connaître l'objet du texte et de compléter ses connaissances sur le sujet par différents documents et divers liens mis en ligne.

Loi n° 2004-806 du 9 août 2004, JO du 11 août 2004.

[www.senat.fr/dossierleg/pjl03-019.html](http://www.senat.fr/dossierleg/pjl03-019.html)

## Assurance maladie

La loi sur la réforme de l'assurance maladie est consultable sur le site de l'assurance maladie qui permet non seulement d'avoir la lecture du texte de loi, mais aussi de connaître les grandes étapes qui ont marqué cette réforme. D'autres rubriques sur le site permettent également de comprendre la réforme, la nouvelle organisation, d'avoir différents repères (l'assurance maladie en Europe par exemple) et de se documenter.

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004, JO du 17 août 2004.

[www.assurancemaladie.sante.gouv.fr](http://www.assurancemaladie.sante.gouv.fr)

## Plan Alzheimer et maladies apparentées 2004-2007

Près de 800 000 personnes sont atteintes aujourd'hui de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Un programme a été lancé le 13 septembre dernier par le ministre de la Santé pour améliorer la qualité de vie des malades et de leurs proches. Il se décline en 10 objectifs. On trouvera sur le site du ministère un dossier de presse et « les bonnes pratiques de soins en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes », ainsi qu'une plaquette d'information sur la maladie et un dossier de la direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des soins (DHOS).

[www.sante.gouv.fr/htm/actu/alzheimerpresse](http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/alzheimerpresse)

## Zoonoses : Fièvre du Nil occidental ou Infection par le virus West Nile

Avant d'être détecté en France dans les années 1962-1963, l'infection par le virus du Nil Occidental a été responsable d'épidémies en Afrique, en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Asie. Elle est réapparue en 2000 en Camargue, chez des chevaux infectés par des moustiques.

Une surveillance de la circulation virale en Camargue, associant surveillance humaine et animale, a été mise en place en 2001. En 2003, la surveillance a mené au diagnostic de 7 cas humains et de 4 cas équins. On constate qu'une personne infectée par ce virus n'est susceptible de transmettre l'infection que pendant une période de six jours. Aussi, l'Établissement français du sang et l'Établissement français des greffes ont pris des mesures contre les risques de transmission du virus West Nile lors de transfusions de donneurs revenant de zones de circulation virale de ce virus. Ce dossier fait le point sur les informations récentes concernant le virus West Nile et permet de connaître les stratégies de surveillance mises en place, graduées en fonction du niveau de risque observé. Un guide de procédures pour lutter contre la circulation du virus, élaboré en 2004, complète ce dossier.

[www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/zoonose/10z.htm](http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/zoonose/10z.htm)

On peut également consulter les sites de l'InVS, de l'Afssa (en direct avec le rapport), du ministère de l'Agriculture, de Santé Canada, du Cirad et des Centers for Disease Control and Prevention.

## La publicité pour l'alcool en Europe

Un document de législation comparée de l'Assemblée nationale portant sur la publicité pour l'alcool en Europe propose un panorama approfondi des différentes dispositions législatives nationales prises envers les grands espaces publicitaires (TV, radio, presse écrite et affichage). En effet, le droit communautaire (directive européenne de 1989 et recommandation de 2001) aborde la question de la publicité sur l'alcool en faisant directement référence « aux jeunes », population fragile et influençable : des évaluations scientifiques ont constaté que la publicité modifie principalement le comportement et les préférences des consommateurs. Ce document évalue également les niveaux de restriction en matière de réglementation de publicité pour l'alcool, selon qu'il s'agit de spiritueux, de vins de table ou de bières. Trois monographies décrivent la politique de lutte menée contre l'alcoolisme, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni.

[www.assemblee-nationale.fr/europe/comparaisons/alcool.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/europe/comparaisons/alcool.asp)